

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2010

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus ..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 31  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :32  
Nombre de conseillers présents à 20 h 54..... : 32  
Nombre de conseillers votants à 20 h 54..... :33



### AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire,  
Monsieur COUTEAU, Premier Adjoint.

#### ❖ Élection d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Raymonde TESSIAU en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 25 janvier 2010.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 25 janvier 2010.

#### ❖ Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 3 avril 2008 modifiée, exécutoire le 7 avril 2008, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour fixer les tarifs publics (alinéa 2), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, lorsqu'ils n'excèdent pas le seuil de 193 000,00 € HT (alinéa 4),

Dans le cadre de cette délégation, **neuf décisions** ont été prises.

DÉCISION N°1 DU 2 MARS 2010  
Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS



Marché n° 2009-40 relatif à la dissimulation des réseaux aériens et à la rénovation de l'éclairage public rue de Preney conclu avec le groupement d'entreprises composé de la société ETDE, de Chanceaux-sur-Choisille, et de la société EUROVIA de Joué-lès-Tours, pour un montant de 134 776,82 € HT. Ce montant comprend la solution de base pour 105 880,13 HT ainsi que l'option 1 pour 8 454,97 € HT et l'option 2 pour 20 441,72 € HT.

**DÉCISION N°2 DU 2 MARS 2010**

Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2010-3-2 relatif à l'organisation de séjours de vacances pour enfants pour l'été 2010, lot 2 : « Séjour groupe été 6/17 ans » conclu avec l'association Fédération des Œuvres Laïques 69 située à Lyon (69000) pour un séjour représentant un montant forfaitaire par enfant de 778 € HT, option transport depuis Saint-Cyr-sur-Loire comprise.

**DÉCISION N°3 DU 2 MARS 2010**

Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

SERVICE LOGISTIQUE

Contrat de maintenance avec la société LIGER Conception et Développement, domiciliée 285 Chemin du Jubin - 69570 DARDILLY, pour assurer la maintenance du logiciel GRAM 03 situé au RAM, pour un montant de 474,40 € HT (soit 567,38 € TTC).

**DÉCISION N°4 DU 2 MARS 2010**

Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

SERVICE LOGISTIQUE

Contrat de maintenance avec la société ELISATH, domiciliée 10 rue du Préfet Claude Erignac, ZAC du Breuil, 54850 MESSEIN pour assurer la maintenance du progiciel de contrôle d'accès par badge dans toutes les installations sportives, pour un montant de 5 473,52 € HT (soit 6 546,33 € TTC).

**DÉCISION N°5 DU 2 MARS 2010**

Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

SERVICE LOGISTIQUE

Contrat de maintenance avec la société FINANCE ACTIVE, domiciliée 46, rue de Notre Dame des Victoires – 75001 PARIS, pour le droit d'accès à la plate forme multi-utilisateurs Alliance via un accès de sécurisé situé au service des Finances, pour un montant de 425,00 € HT (soit 508,30 € TTC).

**DÉCISION N°6 DU 2 MARS 2010**

Exécutoire le 2 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

SERVICE LOGISTIQUE

Contrat de maintenance avec la société SAGE conclu avec la société SAGE, domiciliée Espace Pont de Flandre, bâtiment Artois, 11 rue de Cambrai, 75945 PARIS CEDEX 19 pour assurer la maintenance du progiciel Sage Patrimoine (Amofi) option Comptable référencé 764/0302/Finances n° 2 situé au service des Finances, pour un montant de 1 085,38 € HT (soit 1 298,11 € TTC).

**DÉCISION N°7 DU 4 MARS 2010**



Exécutoire le 5 mars 2010

DIRECTION DES FINANCES

Association TSIGANE HABITAT

Régie de recettes et d'avances « Aire d'accueil des gens du voyage »

Création d'une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits d'occupation du domaine public au titre de la Commune.

**DÉCISION N°8 DU 9 MARS 2010**

Exécutoire le 12 mars 2010

DIRECTION DES FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

Marché n° 2010-3-1 relatif à l'organisation de séjours de vacances pour enfants pour l'été 2010, lot 1 : « Séjour linguistique aux États-Unis – été 14/17 ans », conclu avec l'association Pro Lingua de Paris (75009) pour un séjour représentant un montant forfaitaire par enfant de 2197,08 € HT soit 2250 € TTC (étant précisé que c'est ici le régime de TVA des agences de voyages qui s'applique, soit un pourcentage de 19,6 % calculé sur la seule marge, qui, dans le cas présent, est de 270,02 € HT, ce qui conduit à un montant de TVA de 52,92 %).

**DÉCISION N°9 DU 9 MARS 2010**

Exécutoire le 12 mars 2010

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Gestion du patrimoine bâti

Aire d'accueil des gens du voyage

Création de catégories tarifaires

Les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage sont les suivants :

Dépôt de garantie	72.00 €*
Avances sur emplacements et fluides	25.00 €* <sup>1</sup>
Emplacement	2.00 € par jour
Electricité	0.08 € TTC le kw
Eau	2.40 € TTC le m <sup>3</sup>

**FINANCES ET INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs : Monsieur le Député-Maire**

**Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué aux Finances et à l'Intercommunalité**

❖ **Budgets Primitifs – Exercice 2010 – Vote du budget principal et des budgets annexes (lotissement « cœur de ville », lotissement « La Clarté » et Equatop-La Rabelais)**

**A – Budget Principal**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX  
CONTRE : 04 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET, Mme YARKO, MM. TESTU)  
ABSTENTIONS : 02 VOIX (M. LE PAPE et Mme CAR)

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à 31 801 805,00 €

. Les dépenses de fonctionnement représentent 20 220 475,00 € avec un virement à la section d'investissement de 4 460 030,00 €, pour couvrir notamment le remboursement en capital des emprunts. Elles augmentent de 3,20 % par rapport à 2009.

. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11 581 330,00 € (+ 1,7 % par rapport à 2009), hors les restes à réaliser et la reprise des résultats de 2009 en diminution de 9,64 % par rapport à 2009.

. Le remboursement de la dette communale mobilise 2 215 000,00 € en capital et 750 000 € en intérêts en diminution de 9,64 % par rapport à 2009.

. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 220 475,00 € (en augmentation de 3,20 % par rapport à 2009). Elles sont composées pour 42 % du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) soit 8 487 986,00 €. Le reversement de Tour(s) Plus au titre de la taxe professionnelle est en très légère augmentation (3 831 109,00 €) par rapport à 2009.

. Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 581 330,00 € dont 4 460 030,00 € de virement de la section de fonctionnement (Autofinancement de l'investissement).

### Dépenses principales de fonctionnement

. Subventions de fonctionnement et d'équipement :

. CCAS :	250 000,00 €	(- 1,19 %)
. Caisse des Écoles :	20 000,00 €	(- 94,5 %)
. Subventions diverses (sportives, culturelles, etc)	240 418,00 €	(+ 3,31 %)

. Frais de personnel (chapitre 012) : 8 402 661,00 € (+ 0,75 %).

. Dépenses de fonctionnement des services municipaux : 4 404 265,00 € (+ 13,25 %) qui s'expliquent par l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage et l'intégration du budget restauration scolaire en dépenses).

. Contingent d'incendie : 374 188,00 € (en augmentation de 0,92 % par rapport à 2009).

### Recettes principales de fonctionnement

. Dotation globale de fonctionnement versée par l'État : 2 100 119,00 € (en baisse de 2,40 % par rapport à 2009) (La commune ne verse plus de contingent d'Aide Sociale au Département mais la Dotation Globale de Fonctionnement est diminuée du montant de ce contingent).

. Taxe sur l'électricité :	300 000,00 €	
. Droits de mutation :	500 000,00 €	(+ 11,11 %)
. Produit des contributions directes :	8 487 986,00 €	(+ 3,46 %)



- (la taxe professionnelle est perçue par la Communauté d'Agglomération)
- . Compensations de l'État : 302 090,00 € (+ 0,64 %)  
(les compensations pour la taxe professionnelle sont versées à la Communauté d'Agglomération)
  - . Produits des services et du domaine : 1 630 200,00 € (- 2,9 %)  
(chapitre 70 et 75, hors excédent des budgets annexes)

### **B - Budget annexe du lotissement « Cœur de Ville »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe du lotissement « Cœur de Ville » arrêté aux sommes suivantes : 309 000,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

### **C - Budget annexe du lotissement « la Clarté »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe du lotissement « la Clarté », arrêté aux sommes suivantes : 1 007 252,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

### **D - Budget annexe du lotissement « Equatop La Rabelais »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : 2 891 003,00 € en fonctionnement et 570 710,00 € en investissement (dépenses et recettes).

(Tous ces documents sont consultables en Mairie).

### **❖ Impôts locaux 2010 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX  
CONTRE -- VOIX  
ABSTENTIONS : 06 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET, Mme YARKO, MM. TESTU, LE PAPE et Mme CAR)

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010. Pour rappel, ces derniers sont fixés comme suit :

TAXES	TAUX 2010
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Fonds de concours annuel versé par la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus – Année 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2010, l'attribution d'un fonds de concours de 192 228,00 € pour les travaux d'aménagement des rues Bergson et Chanterie.

❖ **Communauté d'Agglomération Tour(s)plus – Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges – Approbation des transferts pour l'année 2010**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale qui s'est prononcée le 13 mars 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant des charges transférées au titre de l'année 2010 qui s'élève pour la commune de Saint-Cyr-sur-Loire à la somme de 0,00 €.

❖ **Provision pour litiges – Contentieux LEGOUIC MARTUN – Annulation de la provision constituée par délibération du 17 décembre 2007**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reprendre la provision constituée à l'occasion du contentieux avec M. et Mme LEGOUIC-MARTUN à hauteur de 23 000,00 €, compte tenu du jugement rendu par le Tribunal Administratif d'Orléans du 28 décembre 2009.

❖ **Compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux du vendredi 26 février 2010**

Monsieur VALLEE rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux, notamment sur les tarifs applicables au 15 mars 2010, avec une simulation sur Tours et Saint-Cyr-sur-Loire.



Ont également été étudiées les orientations budgétaires de l'exercice 2010, la convention de partenariat CitéTram, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la ville de Tours pour les travaux de terrassement, les contrôles de compactage et la signalisation en périphérie des chantiers du tramway.

#### ❖ **Compte-rendu de la réunion de la Commission Générale du samedi 13 mars 2010**

Monsieur le Député-maire n'a rien de particulier à signaler.

### **RESSOURCES HUMAINES - MOYENS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Rapporteur :** Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux Moyens Logistiques et Techniques et à la Sécurité Publique

#### ❖ **Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 23 mars 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire ainsi que non titulaire et non permanent avec effet au 23 mars 2010.

#### ❖ **Transparence financière des aides versées par la commune – Convention bipartite entre le Comité du Personnel Municipal et la Commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention à conclure avec le Comité du Personnel dont la subvention s'élève à 30 000 € maximum,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### ❖ **Contentieux animateurs Centre de Loisirs contre la Commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de constituer une provision semi budgétaire à hauteur de 48 000,00 €,
- 2) Dit que ces crédits seront utilisés dans le cas où le risque se réaliserait.

#### ❖ **Mise en service de l'aire d'accueil des gens du voyage – Création d'une nouvelle catégorie tarifaire**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte la création de la catégorie tarifaire « dégradation sur les locaux mis à disposition »,
- 2) Précise que les tarifs seront fixés par Décision du Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission des Ressources Humaines, des Moyens Logistiques et Techniques et de la Sécurité Publique du mardi 9 mars 2010**

Monsieur BOIGARD précise que tous les points précédents ont été étudiés lors de cette commission et qu'il n'a rien de plus à ajouter.

**VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET COMMUNICATION**

Rapporteurs : Monsieur COUTEAU, Adjoint délégué à la Communication et à la Culture,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Jumelages,  
Madame ROBERT, Adjointe déléguée à la Solidarité et aux Personnes Âgées.

❖ **Programme d'animations culturelles 2010 à rayonnement d'agglomération – Demande d'aide financière auprès de Tour(s)plus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de Tour(s)plus, une aide financière pour le Chapiteau du livre (29 mai 2010), la journée des Marionnettes (27 juin 2010) et Natur'au Cœur (3 octobre 2010).

❖ **Accueil du spectacle « Il y a longtemps que je n'avais pas bu de champagne » de TCHEKHOV le 27 avril 2010 à L'ESCALE – Contrat de cession avec la compagnie « Passages »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le contrat de cession,
- 2) Autorise Monsieur Jean-Yves COUTEAU en sa qualité d'entrepreneur de spectacles à signer ce contrat.

❖ **Programme d'illuminations 2010 – Demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération TOUR(S)PLUS**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus, au titre de 2010, l'attribution d'un fonds de concours de 5 000,00 €.

#### ❖ Organisation du carnaval le 27 mars 2010 :

##### A – Contrat de cession avec la compagnie « Mon cirque à moi »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le contrat de cession,
- 2) Autorise Madame LEMARIÉ en qualité de Maire Adjointe à signer le contrat avec la compagnie « Mon Cirque à moi ».

##### B – Contrat de cession avec l'association « SARAVAH »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le contrat de cession,
- 2) Autorise Madame LEMARIÉ en qualité de Maire Adjointe à signer le contrat avec l'Association SARAVAH.

##### C – Contrat de cession avec le groupe « Los Torpillos »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le contrat de cession,
- 2) Autorise Madame LEMARIE en qualité de Maire-Adjointe à signer le contrat avec le groupe LOS TORPILLOS.

#### ❖ Mise en service de l'aire d'accueil des gens du voyage – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

#### ❖ Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 22 mars 2010

Madame ROBERT informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil d'Administration a voté le budget primitif 2010 qui s'élève à la somme de 480 808,00 €. Elle précise que dans ce budget les frais de personnel s'élèvent à 167 756,00 €. Elle indique également que le montant pour le portage des repas à domicile s'élève à 120 000,00 €.

Le repas annuel des personnes âgées le samedi 13 mars 2010, a, de nouveau, rencontré un vif succès.



Enfin, **Madame ROBERT** rappelle que les secours exceptionnels ayant augmenté, il était urgent de procéder à une augmentation de cette ligne budgétaire afin de pouvoir faire face.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Vie Sociale et Vie Associative – Culture et Communication du mercredi 10 mars 2010**

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette commission viennent de faire l'objet de délibérations.

**JEUNESSE**

**Rapporteurs :** Monsieur VALLÉE, Adjoint délégué aux Sports, aux Loisirs et aux Vacances,  
Monsieur HÉLÈNE, Adjoint délégué à la Politique Éducative,  
Madame LEMARIÉ, Adjointe déléguée à la Petite Enfance.

❖ **Sorties scolaires de 1<sup>ère</sup> catégorie – Subvention attribuée aux groupes scolaires en fonction des projets**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les projets présentés par les groupes scolaires pour les sorties occasionnelles 1<sup>ère</sup> catégorie,
- 2) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves dans leur établissement.

❖ **Sorties scolaires de 2<sup>e</sup> catégorie – Subvention attribuée aux groupes scolaires en fonction des projets**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir les projets présentés par les groupes scolaires pour les sorties occasionnelles 2<sup>ème</sup> catégorie,
- 2) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant au 1/3 des dépenses prévisionnelles.

❖ **Transparence financière des aides versées par la commune :**

**A - Convention bipartite avec le Réveil Sportif**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes la convention passée avec le Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire pour une subvention dont le montant s'élève à 63.995,50 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



### **B - Convention bipartite avec Saint-Cyr Touraine Hand Ball**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes la convention passée avec le SCT Hand Ball pour une subvention dont le montant s'élève à 73.400 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **C - Convention bipartite avec l'Etoile Bleue**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes la convention passée avec l'Etoile Bleue pour une subvention dont le montant s'élève à 23.000 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **❖ Accueil de loisirs sans hébergement – Demande de remboursement de cas particuliers**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de suivre l'avis de la commission et de ne pas facturer.

### **❖ Enfance – Programme de travaux et d'acquisitions 2010 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales Touraine, l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux et investissements,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à bien vouloir signer tous les documents s'y rapportant.

### **❖ Petite Enfance – Spectacle « Papy, Mamy et leurs petits » - Convention de droits de représentation avec l'association « Route du Celte » pour la compagnie « CHAT BADA »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention,
- 2) Autorise Monsieur Jean-Yves COUTEAU en sa qualité d'entrepreneur de spectacles à signer la convention avec la compagnie « CHAT BADA ».

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse du jeudi 11 mars 2010**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de particulier à ajouter. Tous les dossiers étudiés lors de cette réunion viennent de faire l'objet de délibérations.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN - ENVIRONNEMENT**

Rapporteurs : **Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains,**  
**Monsieur BOIGARD, Adjoint délégué au Patrimoine Bâti,**

❖ **Plan d'Occupation des Sols – Plan Local d'Urbanisme du 26 février 1999 – Projet de modification simplifiée n° 7 – Mise en œuvre de la procédure**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE -- VOIX  
ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme BOUTET, M. HUET, Mme YARKO, MM. TESTU)

- 1) Décide de se prononcer en faveur du principe de mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du POS - PLU de la commune, sur le principe de la rectification de deux erreurs matérielles,
- 2) Précise que l'initiative de cette modification simplifiée de POS - PLU appartient à Monsieur le Maire qui est, par conséquent, chargé de lancer cette procédure conformément au Code de l'Urbanisme, notamment en ses articles L 123-13 et R 123-20-2.

❖ **NATURA 2000 – Extension de deux périmètres : site d'importance communautaire « Loire de Candes-Saint-Martin à Mosne » et zone de protection spéciale « vallée de la Loire d'Indre-et-Loire » - Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte l'extension du périmètre du Site d'Importance Communautaire « Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes »,
- 2) Accepte l'extension du périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Loire d'Indre et Loire ».

❖ **Installations classées pour la protection de l'environnement – Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique liée à la demande d'autorisation relative au réaménagement des capacités de stockage des installations de la société DE SANGOSSE à METTRAY**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'enquête publique qui vise à actualiser les activités de la société DE SANGOSSE à Mettray.



❖ **Aire d'accueil des gens du voyages – Classement dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de classer dans le domaine public communal l'aire d'accueil des gens du voyage.

❖ **Réhabilitation du complexe sportif – Tennis de la Béchellerie – Marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Bourdin-Villeret-Robin – Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de résilier le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de maître d'œuvre dont le cabinet Bourdin-Villeret-Robin est le mandataire,
- 2) Etablit le décompte de liquidation conformément à l'article 36.2 du CCAG –PI,
- 3) Fixe les indemnités de résiliation aux différents co-traitants du marché de maîtrise d'œuvre de la manière suivante :
  - . Cabinet BOURDIN-VILLERET-ROBIN : 45 866,60€ TTC sur lequel sera appliqué 4 % soit l'indemnité de 1 834,66 € TTC
  - . BET DUPIN : 598 € TTC sur lequel sera appliqué 4% soit l'indemnité de 23,92 € TTC.
  - . BET HACE : 3 289,00 € TTC sur lequel sera appliqué 4% soit l'indemnité de 131,56 € TTC.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain et Environnement du mercredi 10 mars 2010**

Tous les points viennent de faire l'objet de délibérations et les rapporteurs de cette commission n'ont rien de particulier à ajouter.

❖ **Aménagement de locaux pour l'association pour la recherche en art contemporain (ARAC) – Site de la Clarté – Conciergerie rue de la Croix de Périgourd – Résiliation du marché de travaux conclu avec la société METAL INNOVE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de résilier le marché de travaux – lot 6 menuiseries métalliques - conclu avec la société METAL INNOVE de Chambray-les-Tours,
- 2) Établit le décompte de liquidation conformément à l'article 46.2 du CCAG – travaux,
- 3) Fixe l'indemnité de résiliation au titulaire du marché à la somme suivante :  $18\,284,45 \text{ €} \times 4\% = 731,37 \text{ € TTC}$ .

Pour le Maire absent,  
Le Premier Adjoint,

Jean-Yves COUTEAU